

### Editorial



*C'est bientôt Noël, fête universelle de la famille».*

Dans tous les pays du monde la fête de Noël est célébrée selon ses convictions et son histoire. Néanmoins, toutes les familles sont les mêmes. La famille est un creuset, un lieu unique là où se construit l'enfant, là où s'apprennent l'autorité et les interdits, là où se transmettent la culture et les traditions, tout ce qui fait une civilisation.

La mission première de l'UDAF est la représentation de la famille auprès des

pouvoirs publics. Nous en trouvons une belle illustration dans l'engagement de nos 171 représentants qui siègent dans les CCAS et les CIAS. Ces instances renouvelées à la suite des élections municipales sont placées sous l'autorité des Maires.

Le Représentant Familial n'est pas un professionnel de l'aide sociale, mais il connaît bien sa commune et ses habitants, sa participation est essentielle

afin de connaître les besoins sociaux de l'ensemble des populations et plus particulièrement ceux des publics en difficulté. Et, faut-il le rappeler même une très petite commune doit avoir un CCAS capable d'animer une action générale de prévention et de développement social.

Au seuil de l'année 2015, je tiens à vous adresser, à tous, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

**C. Scherer**

*Présidente de l'UDAF 41*

### Sommaire

→ page 2

Actualité services et commissions

- L'Unité Ouverture Fermeture de mesures
- Cérémonie de la remise de la Médaille de la Famille..

→ page 3

Les actions institutionnelles

- Un mercredi pas comme les autres...

→ page 4

Actualité Régionale et Nationale

- Une nouvelle présidente pour l'URAF Centre...
- Rencontre Inter-Régionale des Directeurs des Régions Centre et Ile-de-France

→ page 5

THEMA : Les représentants familiaux au sein des CCAS et CIAS...

→ page 6

Expression des mouvements

→ page 7

- Conférence sur l'adolescence des enfants adoptés

→ page 8

- Les services de l'UDAF
- Agenda

## L'Unité Ouverture Fermeture de mesures

L'UDAF de Loir-et-Cher compte plusieurs services et unités. Dans ce numéro, nous proposons de vous présenter l'unité ouverture et fermeture de mesures (l'UOFM), qui, à elle seule, permet de quantifier, pour partie, l'activité du service MJPM (Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs). Elle concourt également à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des usagers accompagnés.

Composée aujourd'hui de 6 salariés (deux secrétaires, trois mandataires à la protection des majeurs et un chef de service), cette unité a été créée afin d'uniformiser les procédures d'ouverture et de fermeture des mesures de protection (mandat spécial, tutelles, curatelles), de favoriser une égalité de traitement des usagers à l'ouverture des mesures tout en tenant compte des particularismes liés aux situations qui ne manquent pas d'être différentes, et de répondre au mieux à nos obligations légales. Il convient ici de satisfaire aux attentes et besoins des personnes suivies, au cours d'un temps particulièrement important qui est celui des premiers contacts et échanges entre l'utilisateur et le service. Cette période est déterminante car elle

conditionne, pour partie, la nature des relations que l'utilisateur entretiendra, par la suite, avec le mandataire qui sera désigné pour l'accompagner après l'ouverture de la mesure et plus largement avec le service dans son ensemble.

L'UOFM joue également un rôle important au moment de la fermeture des mesures qui peuvent intervenir à l'occasion d'une transformation (allègement), d'une mainlevée, d'un dessaisissement ou du décès de l'utilisateur.



Unité Ouverture Fermeture de Mesures de l'UDAF 41

## Cérémonie de la remise de la Médaille de la Famille à l'UDAF de Loir-et-Cher

Le mercredi 10 septembre 2014 dans la salle Paul Bourdier de l'UDAF 41, Madame SCHERER, Présidente, assistée de Monsieur LE PANSE, Directeur Général, et des membres du Conseil d'Administration a eu l'honneur de remettre la médaille de la Famille à :

- Monsieur BOULAY en représentation de feu Madame Josiane BOULAY,
- Madame Micheline JULIEN
- Madame Jeanne JUE.

Cette distinction a été instituée par un décret du 20 mai 1920. Depuis le 1er septembre 1945, notre association en assure le secrétariat.

Pour pouvoir y prétendre, les récipiendaires de la Médaille de la Famille ont dû satisfaire à une condition essentielle: avoir eu au moins quatre enfants.

Aujourd'hui nous remercions ces familles qui par leurs soins attentifs et leur dévouement, ont fait un constant effort pour élever leurs enfants dans

les meilleures conditions matérielles et morales. Le 20 décembre 2014, la Présidente de l'UDAF et le Directeur Général participeront, au Palais de l'Élysée, à la cérémonie de remise de la Médaille de la Famille par le Président de la République aux récipiendaires de la promotion 2014.



## Un mercredi après-midi pas comme les autres à l'UDAF de Loir-et-Cher

Dans le cadre de l'action « Lire et Faire Lire », menée conjointement par l'UDAF de Loir-et-Cher et la Ligue de l'enseignement, dix enfants et leurs parents ont écouté des conteurs bénévoles.



Les parents qui ont répondu présent à notre invitation bénéficient d'une prise en charge exercée par les services de notre association. Ils sont venus accompagnés de leurs enfants et ont pu bénéficier pour

la première fois d'une action qui nous a permis de les accueillir dans les locaux de l'UDAF au cours de l'après-midi du mercredi 10 décembre 2014.



C'est avec beaucoup d'intérêts que les enfants et leurs parents, répartis par petits groupes autour de conteurs, ont écouté des lectures qui les ont, pour les uns, fait voyager dans des mondes imaginaires et, pour les autres, rappelé leur enfance.

Tous ont apprécié cette rencontre riche en échanges et découvertes car elle a permis de faire se croiser des enfants, leurs parents, des bénévoles, des salariés et des administrateurs de l'UDAF. Ce sont des moments importants où d'autres liens se tissent entre notre association et les familles qui attendent de nous d'autres services.

Les séances de lectures se sont terminées autour d'un goûter que les enfants ont, faut-il vous le dire, particulièrement apprécié.

Les questionnaires de satisfaction remis aux parents montrent que tous souhaitent renouveler cette expérience. Il nous paraît donc essentiel de poursuivre cette action en 2015.



Le comité d'Entreprise de l'UDAF de Loir-et-Cher a organisé son traditionnel arbre de Noël, le samedi 13 décembre 2014.

Les enfants et les parents ont pu apprécier le spectacle de Cerise et Clementine, " La recette du Ritmonote".

Le moment tant attendu est ensuite arrivé, avec la visite du Père Noël chargé de cadeaux et de chocolats, il en a effectué la distribution faisant le bonheur des plus petits. Cet après-midi convivial, s'est terminé autour d'un goûter.



## Collaboration de l'UDAF de Loir-et-Cher à l'instance de contrôle des fonds versés par l'Etat aux UDAF.

Le Conseil d'administration de l'UNAF (Union Nationale des Associations familiales) du 19 septembre dernier a élu Monsieur Thierry LE PANSE, Directeur de l'UDAF de Loir-et-Cher, pour siéger à l'instance de contrôle au titre du Collège des Directeurs d'UDAF.

Cette instance est composée de 2 représentants des UDAF et 4 représentants de l'UNAF. Ses membres sont désignés pour une durée de deux ans renouvelables une fois.

Elle a un rôle de conseil et de prévention dans le cadre comptable et financier de l'institution.

Il lui est également dévolue une mission de contrôle sur l'utilisation des fonds alloués, par l'Etat, aux UDAF. Ces fonds, indispensables, leur permettent de mettre en œuvre des actions en lien avec leurs missions. L'UNAF en est garant devant l'Etat, d'où la nécessité d'exercer un tel contrôle.

Cette désignation inscrit pleinement notre UDAF au cœur d'une action essentielle exercée au niveau nationale par l'UNAF.



Mr Thierry LE PANSE

## Une nouvelle Présidente pour l'URAF Centre, interview de Colette Scherer

Suite à l'assemblée générale, Madame Scherer, Présidente de l'UDAF 41, a été élue Présidente de l'URAF Centre. Quelques mois après sa prise de fonction, nous revenons vers elle pour faire le point sur cet engagement.

### Madame Scherer, quelle signification a pour vous cette nouvelle fonction ?

Historiquement, l'UDAF de Loir et Cher est engagée dans les actions de l'URAF Centre. La présidence a déjà été exercée par un administrateur de notre département. A l'heure du redécoupage des régions, il est indispensable que nous soyons présents et mobilisés à l'ensemble des échelons décisionnaires.

Les actions de l'UDAF et de nos associations familiales permettent de toucher directement les familles par des actions de proximité. L'échelon régional, ce sont les six UDAF qui l'ont créé. C'est l'expression de notre volonté à porter la voix des familles dans toutes les instances.

### D'ailleurs, quelles sont les missions de l'URAF Centre ?

Ses missions statutaires sont en partie les mêmes que les UDAF : donner avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial, représenter l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics, et gérer toute activité confiée par un membre ou un tiers.

Sa spécificité réside dans sa mission de favoriser la liaison et la concertation entre tous ses membres : c'est l'organe

de coordination des UDAF de la région. Elle représente et défend notre réseau : 580 associations familiales, les multiples activités que nous gérons, et bien sûr elle assure la défense des familles à cet échelon.

Dans cette perspective une chargée de mission a pour rôle de développer nos missions communes.

### Quels sont vos projets à venir ?

Depuis que j'ai pris la présidence, les actions ne manquent pas : nous avons organisé une journée régionale d'étude sur le thème « Famille et Prévention Santé » qui a eu beaucoup de succès.

Seront organisées en 2015, des soirées débats sur ce thème dans l'ensemble des départements. Des actions de sensibilisation en direction des familles sont en cours de préparation.

Outre ce thème fort, nous sommes mobilisés dans la formation de nos bénévoles. Nous devons mettre en place des formations sur le thème du développement associatif.

Parallèlement, nous devons également poursuivre nos efforts en matière d'outils de communication pour faire connaître, reconnaître l'URAF, les UDAF et les associations familiales pour que nos actions soient mieux connues.

## RENCONTRE INTERREGIONALE DES DIRECTEURS DES REGIONS CENTRE ET ILE DE FRANCE

Les 9 et 10 Octobre 2014, Thierry LE PANSE, Directeur Général, a accueilli au cœur du village de Cour Cheverny, la rencontre interrégionale des Directeurs des régions Centre et Ile de France. Ces journées ont été l'occasion d'aborder des



sujets d'actualité en matière de Droit du Travail, en lien avec l'évolution législative de ces derniers mois. Eric BERTHOME, avocat spécialisé en Droit Social avait la lourde charge d'animer ce séminaire. Des thèmes, tels que la loi sur la réforme des retraites, le projet de loi sur la réforme professionnelle, le travail à temps partiel, et bien d'autres encore, ont fait l'objet de vives discussions, mais toujours passionnantes. Ces journées se sont achevées par un moment de détente et de convivialité, avec une découverte de la Loire en gabare. L'UDAF de PARIS a désormais la responsabilité de l'organisation de la prochaine rencontre.

## Les représentants familiaux au sein des CCAS et CIAS: Un engagement en faveur des personnes les plus démunies

**Les dernières élections municipales de mars 2014 ont conduit notre association à proposer aux maires des représentants familiaux au sein des Conseils d'administration des CCAS et des CIAS. Cette représentation est la plus importante d'un point de vue du nombre puisqu'elle compte aujourd'hui 171 représentants dans notre département.**

La loi confère une représentation de droit aux représentants familiaux au sein de ces instances. L'Article L 136-6 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que l'UDAF propose les représentants d'associations familiales aux maires. Les conseils d'administration des CCAS et CIAS sont composés d'un collège d'élus municipaux désignés au sein du Conseil municipal à la proportionnelle et d'un collège de personnes nommées par le maire composé d'un représentant UDAF, d'un représentant des associations de retraités ou de personnes âgées du département, d'un représentant des personnes handicapées du département et d'un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Défendre l'intérêt des familles est au cœur de cette action. En effet, le représentant familial est à même d'identifier les besoins et les attentes des familles sur un territoire déterminé. Ces représentants défendent les principes et les valeurs de l'UDAF, pour autant, ils s'appuient sur leur propre expérience de militants familiaux et leur connaissance du tissu as-

sociatif pour s'investir ainsi dans leur commune. Ils sont attentifs aux difficultés et aux solutions qui seront apportées aux familles notamment dans le cadre de plans d'actions en lien avec la période hivernale particulièrement redoutée par les familles en



Mairie de BLOIS

grande précarité. Le représentant familial pourrait être, dans certaines situations, force de proposition. Nous tenons ici à remercier tous les représentants familiaux qui siègent au sein des CCAS et des CIAS pour leur engagement et leur disponibilité en direction de l'ensemble des familles de notre département qu'ils auront à défendre et à soutenir tout au long de leur mandat.

# Expression des mouvements

## **A l'ADMR, la proximité est essentielle : Zoom sur la livraison de repas à domicile**

Chaque jour, plusieurs centaines de personnes attendent leurs repas, livrés chez eux par les associations locales ADMR. En 2013, sur tout le Loir-et-Cher, 145 433 repas ont été servis à 858 personnes et 216 254 km ont été parcourus.

Huit associations locales ADMR proposent la livraison de repas à domicile : Beauce (Oucques/Fréteval), Cisse (Onzain), Entre Loir et Loire (Montoire), Ouest Sologne (Contres), Perche Vendômois (Mondoubleau), Rives du Cher (Montrichard), Solognote (Vernou/Lamotte) et à partir du 1er janvier 2015, Mer.

Ce service est en plein développement à Mer, mais aussi pour la Solognote qui a agrandi son secteur d'intervention au Grand Chambord, avec à la clé, l'embauche d'une nouvelle salariée et l'acquisition d'un nouveau véhicule frigorifique.

Pour choisir son prestataire de repas, chaque association locale fait attention à la qualité et aux tarifs, en privilégiant la proximité. Du côté des salariés qui apportent les repas, ils sont plus que de simples livreurs, ils prennent le temps de discuter avec les personnes, de créer du lien social et parfois même de rendre de menus services.

Rappelons que l'ADMR est une association sans but lucratif au service des personnes. Depuis près de 70 ans, elle facilite la vie quotidienne de tous : les personnes âgées, handicapées, les familles, les célibataires, ... grâce à ses services de ménage, repassage, aide à la personne, Equipe Mobile Alzheimer (EMA), livraison de repas, garde d'enfants à domicile, petits travaux de jardinage et de bricolage, transport accompagné, ...

**Pour tout renseignement, contacter :**  
**Fédération ADMR du Loir-et-Cher**  
**45 av. Maunoury – CS 83407 – 41034 Blois Cedex**  
**Tél. 02 54 56 28 00 – E-mail : [info.fede41@admr.org](mailto:info.fede41@admr.org)**



## **Les Associations Familiales Catholiques en Loir-et-Cher**

### **QUI SOMMES-NOUS ?**

Créées en 1905, les AFC sont un cadre d'engagement et d'entraide pour tous ceux qui veulent agir dans la société au service de la famille, à la lumière de l'enseignement social de l'Eglise Catholique. Si nous sommes confessionnels, nous ne sommes pas pour autant "un mouvement d'Eglise" : nous sommes libres d'agir et de nous organiser comme nous l'entendons, les initiatives viennent toutes des familles elles-mêmes, selon les besoins qui leur apparaissent sur le terrain.

Notre conviction est que la famille est la cellule vitale de la société, source d'épanouissement de la personne et du bien-être de la société, et qu'à ce titre, elle mérite d'être soutenue par tous, en particulier par une politique familiale ambitieuse, même et peut-être surtout en temps de crise. C'est pourquoi nous sommes attentifs en permanence à tout ce qui peut l'encourager ou la fragiliser. C'est dans cet esprit que nous allons volontiers à la rencontre de nos élus et des décideurs.

Localement, les AFC sont présentes sur de nombreux terrains pour soutenir les familles : accueil et information pratique des familles, temps conviviaux, ressourcement spirituel, formation sur les questions de famille et société (groupes de travail, conférences), chantiers-éducation (à développer peut-être dans un prochain numéro).

*En Loir-et-Cher, nous avons une AFC à Blois, et une à Vendôme, qui totalisent plus de 160 adhérents.*

# Conférence sur l'adolescence des enfants adoptés

**L'Association EFA 41 (enfance et familles d'adoption), organisait, en partenariat avec l'UDAF 41 dans le cadre de la signature d'une convention d'objectifs, une conférence-débat le Samedi 22 Novembre 2014.**

L'Association EFA 41 (enfance et familles d'adoption), organisait, en partenariat avec l'UDAF 41 dans le cadre de la signature d'une convention d'objectifs, une conférence-débat le Samedi 22 Novembre 2014.

A partir de 14 h 30 à l'auditorium Monceau Assurances à VENDOME, plus de 200 invités ont été accueillis par le président Christophe CHESNEAU qui a présenté les missions et objectifs d'EFA, à savoir :

Faire connaître et respecter les droits de l'enfant, en particulier son droit à avoir une famille, reconnu par la Convention internationale des droits de l'enfant ;

Participer au développement et à l'amélioration de l'adoption, pour les enfants français comme pour ceux nés à l'international ;

Défendre les intérêts moraux et matériels des adoptés et des adoptants ;

Aider les familles adoptives et les postulants dans tout

Après près de deux heures d'animation, un temps de questions-réponses était réservé où de nombreuses familles ont pu exprimer leurs préoccupations, livrer quelques témoignages émouvants, dévoiler les problèmes auxquels ils sont confrontés face à des enfants qui selon les pays d'origine n'ont pas tous été bien préparés et accompagnés.



Aujourd'hui, l'adoption est un véritable parcours. Une préparation et un accompagnement sont nécessaires que ce soit du côté de l'enfant que de celui des familles. A l'issue de la rencontre, les invités ont pu profiter des stands d'association et d'organismes autorisés pour l'adoption proposant une vente d'artisanat d'Ethiopie, d'Haïti, du Sénégal, etc...

La journée s'est achevée par un cocktail, offert par la Toque Vendômoise et le Domaine Cocteaux.

Pour obtenir plus d'informations : <http://www.efa41.org/>  
[contact@efa41.org](mailto:contact@efa41.org)

ce qui concerne l'adoption et ses implications, tant sur le plan juridique que moral et psychologique...

Place ensuite à l'intervention du Docteur Jean-Vital DE MONLEON, Pédiatre au CHU de Dijon, où il a fondé la Consultation d'Adoption Outre-mer, chercheur en anthropologie, auteur de plusieurs ouvrages de référence dans le domaine de l'adoption, qui a pu apporter de précieux conseils sur ce thème, certes un peu provocateur, mais qui correspond bien à une préoccupation réelle des familles :

« Manuel de survie pour résister à l'adolescence des enfants adoptés »



M. LE PANSE, M. CHESNEAU, Dr DE MONLEON

# Les services de l'Udaf

## Vie Associative

**L'Espace Familles**

**Le Microcrédit Personnel**

**L'Aide aux Tuteurs Familiaux**

**Lire et Faire Lire**

Pour joindre ces services :  
UDAF de LOIR et CHER  
45 Avenue du Maréchal Maunoury  
41000 BLOIS  
services ouverts du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 16h  
Tél. 02 54 90 23 43 ou 02 54 90 20 31



Plan d'accès UDAF 41

## Services Sociaux

**Services MJPM (Mesures Judiciaires de Protection des Majeurs) et MAJ (Mesures d'Accompagnement Judiciaire)**

**Service MASP (Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé)**

**Service Délégué aux Prestations Familiales (Mesures Judiciaires d'aide à la gestion du budget familiale)**

Pour joindre ces services :  
UDAF de LOIR et CHER  
45 Avenue du Maréchal Maunoury  
41000 BLOIS  
services ouverts du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 16h  
Tél. 02 54 90 23 45 - Fax 02 54 78 65 76

## Événements

Dates	Lieux	Événements
28 mars 2015	Blois UDAF de Loir-et-Cher	Conférence débat sur le thème de la scolarité des enfants adoptés. Organisée par EFA (Enfance et Famille d'adoption)
Du 13 au 16 avril 2015	Villebarou	Bourse aux vêtements de printemps organisée par l'association Famille Blésoise
14 juin 2015	lieu à confirmer	Réunion pour les postulants à l'adoption, suivi du pique-nique annuel. Organisés par EFA



N° ISSN : 2274-6676  
Semestriel - Dépôt légal juin 2014  
Tirage 1000 exemplaires  
UDAF 41  
45 av. de Maunoury - 41000 Blois  
Tél. 02 54 90 23 45  
email : udaf41@wanadoo.fr

Conférence de rédaction :  
les membres de la commission  
communication  
Direction des publications :  
C. SCHERER et T. LE PANSE  
Rédacteur en chef : G. ISABELLE  
Maquetiste : N. HAUPAIS  
Photos : D. DESPEIGNES

Imprimerie : Graphic'imprim  
St Gervais la forêt  
Création : la Graffinerie